

Commission Attractivité locale, Tourisme, Innovation et Développement numérique, Vie Associative



12 Mai 2026 *Présentation et Compte rendu*



**GRAND
CUBZAGUAIS**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES



Ordre du jour



- 1- Installation de la commission
- 2- Election du Président de la commission
- 3- Etat des lieux des sujets traités par la commission :
 - *Attractivité locale et tourisme*
 - *Innovation et Développement du Numérique*
 - *Vie associative*

Après avoir introduit la séance et rappelé l'ordre du jour, Madame la Présidente tient à préciser que cette commission aura plusieurs sujets à travailler et des actions en mettre en place, de concert et dans la complémentarité avec les communes.

Présence



NOM – PRENOM	SIGNATURE
BELAUD Alain	
BERTRAND Hervé	
CAPDEQUI Bruno	
CHAMBRIER Anne-Louise	
CLERTON Sébastien	Excusé
DELAGARDE Catherine	
FUSEAU Michael	
GRAPIN Karine	
GROS Mathieu	
GUINAUDIE Valérie	
KOPF Elodie	
LEVREAUD Corine	
LUPRICE Yann	
MIEYEVILLE Georges	
MONTOYA-LAIDET Michel-André	
PASQUE Vanessa	
PHOTSAVANG Emmanuelle	
PREVOT Véronique	
ROZIER Marie-Caroline	
SOTERAS Bernard	
SUBERVILLE Jean-Pierre	
TABARIES Laure	
THÉPOT Jean-Philippe	
THERON Olivier	
TOURNADE Thierry	
VALETTE Aurore	
VÉDRENNE Guillaume	

Installation de la commission et election du Président



Le Code Général des Collectivités Territoriales (articles L2121-22 et L5211-1) prévoit :

Le conseil communautaire « *peut former, au cours de chaque séance, des **commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil** soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.* »

Madame la Présidente est présidente de droit des commissions.

Lors de la première réunion « ***les commissions désignent un vice-président qui peut les convoquer et les présider si le Président est absent ou empêché*** »

→ Création de la commission « Attractivité locale, tourisme, Innovation et Développement numérique, et vie associative » par délibération en date du 15 avril 2026.

→ Michaël FUSEAU, élu Vice-Président par le conseil communautaire en date du 15 avril 2026, a reçu une délégation de Mme la Présidente en matière « d'Attractivité locale, de tourisme, d'Innovation et de Développement numérique, et de vie associative ».

→ Il proposé aux membres de la commission de désigner Michaël FUSEAU en tant que Président de la commission ad hoc

Décision de la commission :

A l'unanimité, les membres désignent Michaël Fuseau comme Président de cette commission.

Attractivité locale & Tourisme



A quel titre la Communauté de Communes est-elle compétente en matière de « tourisme » : focus sur les statuts de la CDC :

Compétence obligatoire :

« **Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme** sans préjudice de l'animation touristique qui est une compétence partagée au sens de l'article L111-4 avec les communes membres de la Communauté de Communes. »

Compétence supplémentaire :

Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie **d'intérêt communautaire** Est d'intérêt communautaire (gérée par l'OT) : La mise en place, gestion et promotion des **chemins de randonnées** dans le cadre du schéma départemental d'itinéraire de promenades et de randonnées

Compétence facultative gérée par l'OT :

Création, aménagement, gestion et entretien de ponton à passagers : les équipements relevant de la compétence communautaire reçoivent les bateaux à passagers fluviaux, et sont d'une longueur minimum de 30m.

Discussions : Nicolas BERTAUD, Directeur Général des Services, précise que les statuts de l'EPCI ne sont pas figés. La Communauté de communes étant un outil juridique au service des 16 communes du territoire, pour des actions/projets qu'elles ne pourraient porter seul.

La Communauté de Communes

Rappel de ce qu'est une Communauté de Communes

Juridiquement ce n'est pas une collectivité territoriale mais un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre

- **Cela ne se rajoute pas aux communes** c'est simplement un outil juridique et financier pour **mutualiser** des services et/ou des investissements :
 - *Les communes disposent de la clause de compétence générale tout ce qui n'est pas écrit dans les statuts de la communauté relève de la commune.*
 - **Ce sont les communes qui décident** des compétences la communauté de communes, soit à leur initiative soit à celle du conseil communautaire qui représente les communes
 - **Il en découle Le principe de spécialité** applicable aux communes et à la communauté de communes : *nul ne peut agir dans les compétences des unes et de l'autre*
- Mécanisme de solidarité financière :
 - *Transfert de charges – transferts financiers neutres-déclenchement d'une **DGF complémentaire** pour le développement. Pas de perdant **le gagnant est le territoire***
 - *Spécialité fiscale : impôts économiques CDC/impôts ménages Communes*

Attractivité locale & Tourisme

Les locaux :

- ✓ Siège de l'Office de tourisme communautaire à Bourg.
- ✓ Un Bureau d'Information Touristique (BIT) au champ de foire à St André de cubzac,

Un statut juridique spécifique :

- ✓ Un **service public industriel et commercial** (SPIC)
- ✓ Une **régie communautaire** dotée de la seule autonomie financière disposant d'un budget annexe, **dotée de ses propres statuts** décrivant son champ d'actions, ses modalités de fonctionnement...
- ✓ L'Office de tourisme est piloté par un **Conseil d'exploitation** (CE) :
 - *Composé de 16 élus et 12 socio-professionnels, se réunit 3 à 4 fois par an.*
 - *Donne un avis sur les projets inhérent au développement touristique et sur toutes questions d'ordre général intéressant le fonctionnement du service.*
 - *Informée de tous les projets ayant trait au tourisme, ainsi que sur l'organisation générale du service (Débat d'orientations budgétaires, budgets, bilans de saison, actions de promotion etc...).*
 - *Les documents budgétaires et projets lui sont soumis avant validation en Conseil communautaire.*

Les missions principales du service :

- ✓ Accueil, informations et promotions du territoire G3C
- ✓ Coordination des prestataires, accompagnement au classement/labellisation
- ✓ Commercialisation
- ✓ Gestion d'équipements (fluviaux/aires de service vélos)
- ✓ Animation et gestion de la **taxe de séjour**
- ✓ Représentation de la collectivité auprès des **instances touristiques départementales, régionales, nationales**

Attractivité locale & Tourisme

Les chiffres clefs du service :

89%

de la clientèle accueillie
dans nos bureaux est française
dont la provenance est du
Nord-Ouest de la France, suivie par la région
Ile-de-France et la Nouvelle Aquitaine



6 126 visiteurs
accueillis dans nos bureaux

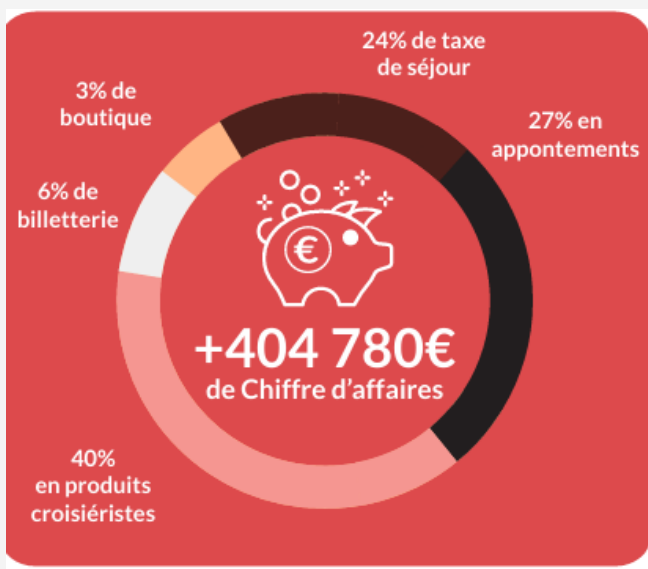
44% touristes

52% excursionnistes / habitants

4% socioprofessionnels

+ de 1 500

demandes traitées
en back-office
téléphone, mail, courriers



90 000€
de taxe de séjour
(taxes additionnelles incluses)



78 000
nuitées
touristiques



1892
lits touristiques
>20 hébergements tou-
ristiques accompagnés
par l'OT



Attractivité locale & Tourisme

Les prochains dossiers clés :

- ✓ Elaboration d'un plan d'actions en lien avec la révision du projet de territoire
- ✓ Démarche excellence
- ✓ Renouvellement du label Tourisme et handicap
- ✓ La destination BBTE (*Blaye Bourg Terres d'estuaire*)
- ✓ Les équipements fluviaux (*travaux, maintenance, tarifs*)
- ✓ Montée en puissance du rôle du BIT à la Récré

Pour aller plus loin et découvrir l'intégralité du service, ses missions et son équipe,

La stratégie du service et ses missions

L'équipe avec leurs missions respectives

Nos engagements envers les socio-professionnels du territoire

Nos engagements envers les habitants

Nos engagements envers les touristes et excursionnistes

Discussions :

Des précisions sont apportées quant au fonctionnement de la carte ambassadeur que les élus sont invités à venir récupérer dans les bureaux touristiques à Bourg ou St André.

Ils sont également invités à découvrir l'ensemble du fonctionnement de l'Office de tourisme via les liens ci-dessus.

Enfin, des précisions sont également apportées sur le chiffre d'affaires annuel et l'excédent qui en découle, Ce dernier est fluctuant d'une année sur l'autre. Il est rappelé également la subvention d'équilibre apportée par la CDC au SPIC et dont le montant varie aussi en fonction des résultats du SPIC



Innovation et Développement numérique



A quel titre la Communauté de Communes est-elle compétente en matière de « d'innovation et de développement numérique » : focus sur les statuts de la CDC :

Compétence facultative :

*« **Aménagement numérique** tel que défini par l'article L1425-1 du CGCT* et **développement, création, gestion et entretien d'équipements et de services numériques** »*

**Modalités déploiement infrastructures et réseaux de communications électronique*

Discussions :

Michaël FUSEAU souligne que le terme « attractivité locale » est le « chapeau » de cette commission ; A ce titre, les 3 sujets que sont le tourisme, le développement numérique et la vie associative sont complémentaires et synonymes d'attractivité locale.



Innovation et Développement numérique

La Récré



Chantier en cours, ouverture prévisionnelle début 2027

Les espaces proposés par la Récré :

- Le **Bureau d'Information Touristique** : lieu d'accueil et d'information des visiteurs. La gestion de la billetterie des spectacles et animations culturelles présentes sur le territoire restera une mission forte de ce lieu.
- Un **Espace Public Numérique** (EPN) : accompagnement des publics les plus fragiles au quotidien dans l'utilisation des outils numériques. (Inclusion numérique)
- Un espace **FabLab** : mise à disposition à tous les publics d'outils de création manuelle et connectés pour créer des objets. Les usagers pourront utiliser les outils disponibles sur place et se faire accompagner dans leur processus de création.
- Un espace **d'Incubation collaborative** : accompagnement des porteurs de projet favorisant l'innovation numérique, en les aidant à passer de l'idée au projet.
- Un espace de **Coworking** : bureaux en libre accès au sein d'un open-space ainsi que quelques bureaux individuels afin de répondre à une confidentialité professionnelle.
- Un **Espace Éducatif et Culturel** (EEC) espace dédié à la création artistique et numérique, avec une dimension éducative.
- **Salle de réunion** : des espaces modulables et équipés, idéaux pour organiser réunions, ateliers ou événements professionnels.
- Un **Espace de convivialité** : Une salle commune pour favoriser les échanges et les moments de détente.

Discussions :

Après des retards de chantier suite à des problèmes d'étanchéité sur le toit, Michaël FUSEAU annonce que les travaux ont repris et que tous ces espaces seront bientôt à la disposition du public.

Innovation et Développement numérique

La Petite Récré

L'Espace Public Numérique à Bourg accompagne depuis 2009 les usagers qui souhaitent **découvrir ou approfondir leurs connaissances du numérique**.

Exemple d'actions:

- *Stages*
 - Robotique FLL – Préparation à la compétition (28/02 & 01/03)
 - Cosplay
- *Ateliers découverte*
 - Dessin sur tablette graphique
 - Découverte du doublage
 - Création de stickers avec la Cameo
 - Modélisation 3D avec Fusion 360
- *Ateliers & rencontres*
 - Échanges et apprentissage autour du numérique (jeunes du SESSAD)
 - Le RDV des Cybériens
 - Le RDV des Makers
 - Streaming (en partenariat avec ATM Corp)
- *Accompagnement*
 - Accompagnement aux e-démarches
 - Accompagnement numérique

G3C, à travers la petite récré, **soutient également les associations dans le démarrage et le développement de leurs activités**. Les associations peuvent utiliser gratuitement les locaux et le matériel numérique de la Petite Récré, afin de lancer ou développer leurs projets.



Innovation et Développement numérique

La Récré hors les murs & les machines de La Récré



La Récré hors les murs se déroule chez nos partenaires, autour de thématiques variées, toujours liées à la création numérique et, dès que possible, avec plusieurs acteurs locaux. Grâce au matériel de La Récré mis à disposition des associations, les événements du collectif bénéficient d'une qualité technique qui contribue à leur réussite.

Exemple d'actions:



- Médiathèque de Pugnac : animation création et l'impression 3D, avec EcoLab
- EVS À L'ASSAUT Mombrier : animation streaming/jeux vidéos, avec ATM corp.
- ADMIRODROME Saint André de cubzac : découverte du mapping vidéo et VR (ateliers PRIJs), avec L'Endroit du Décor.
- Compétition NA de la FIRST LEGO League organisée par Le Lab (équipe PRIJs) à Saint André de cubzac
- Participation au Bordeaux Geekfest, avec EcoLab, Le Lab, ATM corp.
- Agora Coworking St Aubin de Blaye : animation sur les technologies de création au service des entrepreneurs, avec EcoLab

Innovation et Développement numérique

L'Espace numérique de France Services



La CDC, via **France services propose un accompagnement aux démarches numériques à toutes personnes qui se présentent, habitant sur le territoire ou non.** De plus en plus de démarches peuvent et doivent être effectuées en ligne et de moins en moins de guichets existent pour aider les personnes dans ces démarches.

Données et chiffres clefs :

- **12 920** accompagnements en 2025, une augmentation de **+ 25 %** par rapport à 2024
- Autant de femmes que d'hommes
- Un public âgé de **55 ans et plus** en majorité
- Pour des démarches liées à France Titres en majorité suivi par la **CAF et la CARSAT**

Innovation et Développement numérique

Déploiement de la fibre (Information GN)



Désormais, **l'ensemble des habitations et des locaux professionnels** (hors Bordeaux Métropole et la ville de Libourne), y compris les plus isolés, **peuvent être raccordés à la fibre optique** via le réseau public Gironde Haut Méga.

Sur le territoire de G3C, ***19 727** prises sont recensées : 13 284 sont déjà raccordées et commercialisées, 6 231 sont raccordables (selon le choix des administrés de souscrire ou non un abonnement), et 199 restent en situation de blocage ou en cours de déploiement.

Un guichet unique (grand public et collectivités) a été mis en place par Gironde Numérique pour signaler les problématiques particulières.

Chaque fois que cela est possible, la G3C soutient les équipes de Gironde Numérique pour résoudre des cas particuliers (par exemple : mise à jour des coordonnées de syndic, envoi de photos validant l'éligibilité commerciale, etc.).

* 2nd semestre 2025

Michaël FUSEAU rappelle que la fibre est entièrement déployée sur le territoire et que si des « zones blanches » étaient encore présentes, il ne faut pas hésiter à lui signaler afin qu'il fasse le relais auprès de Gironde Numérique et Gironde Très Haut Débit; il informe les élus qu'ils peuvent le solliciter pour obtenir un rapport sur leur commune

Vie Associative

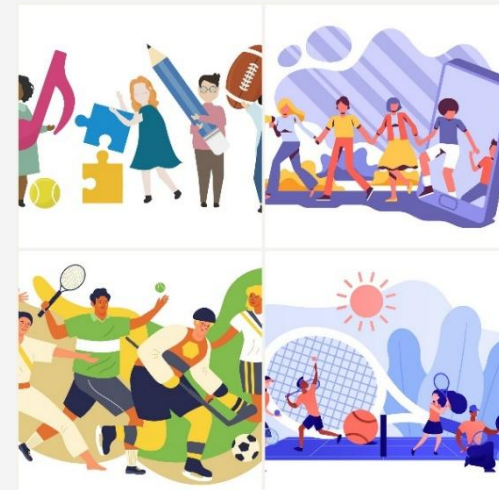
Soutien aux associations du territoire

A quel titre la Communauté de Communes est-elle compétente en matière de « vie associative » : focus sur les statuts de la CDC :

La vitalité de la vie associative constitue une richesse essentielle pour le territoire. Elle contribue au développement éducatif, culturel, social et sportif de la population, tout en renforçant l'attractivité et le rayonnement local.

Dans le champ de ses compétences, la Communauté de communes du Grand Cubzaguais **accompagne et soutient les initiatives portées par les associations.**

Michaël FUSEAU souligne l'enjeu primordial de la vie associative sur les communes du territoire.



Vie Associative

Soutien aux associations du territoire



Au titre de ses compétences, elle peut attribuer des subventions et/ou des aides matériels aux structures dont les actions relèvent de **l'intérêt général** et s'inscrivent **en cohérence avec les orientations du projet de territoire** et les enjeux de **l'intérêt communautaire**.

Un soutien financier dans 5 domaines :

- **La Famille** : soutien aux Espaces de Vie Sociale
- **La Jeunesse** : soutien aux associations sportives et des établissements scolaires du second degré
- **La Culture** : soutien aux associations culturelles (évènementiel et touristique, pratiques culturelles)
- **L'Emploi et la Formation** : soutien aux dispositifs en faveur de l'emploi
- **Le Numérique** : soutien aux initiatives numériques et digitales



Vie Associative

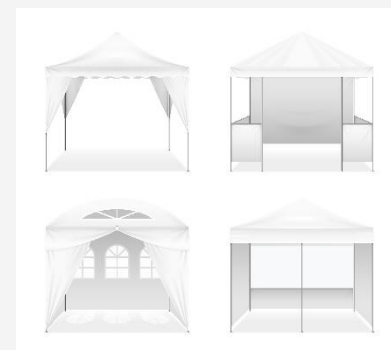
Soutien aux associations du territoire

Un soutien matériel, logistique et en communication :

Tout au long de l'année, la Communauté de Communes apporte un soutien logistique aux associations du territoire qui répondent aux critères du règlement d'intervention de la vie associative.

A ce titre, peuvent être octroyées des aides de types :

- **Affichage dans le réseau de panneaux "sucette"** du territoire (avec prise en charge de l'impression possible)
- **Visibilité dans l'agenda des manifestations** sur le site internet de la collectivité
- **Référencement dans l'annuaire des associations**, sur le site internet du Grand Cubzaguais
- **Prêts** de tentes, de barnums et de grilles d'affichage



Aides aux associations

Annuaire des associations

Agenda des manifestations



Vie Associative

Soutien aux associations du territoire



Discussions :

M. LUPRICE demande :

- *s'il y a possibilité d'acheter du matériel pour les associations type tables/chaises*
- *s'il serait possible de revoir les horaires du retrait des tentes*
- *S'il est envisagé de mettre en place des fonds de concours versés aux communes par la Communauté de Communes*

Madame la Présidente lui répond :

- **Concernant l'achat de matériel**, il est proposé, avant d'envisager l'achat de matériel, que soit réalisé un recensement des équipements appartenant aux communes, en vue de mettre en place, dans une logique de sobriété, une éventuelle mutualisation
- **Concernant la révision des horaires du retrait des tentes**, cela risque d'entraîner des difficultés RH, il convient avant tout de cerner quelle est la problématique exacte. Elle va étudier le sujet avec les services techniques.
- **Concernant les fonds de concours**, il est précisé que sur le mandat précédent il n'y a eu qu'un seul fonds de concours versé à la commune de Saint-André de Cubzac pour le financement de l'abri vélo de la gare. Ces fonds de concours ne peuvent porter que sur l'achat d'équipement. Il n'est pas envisagé leur mise en place pour l'instant mais le sujet pourra être requestionné à l'occasion de la révision du projet de territoire.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Il est convenu que cette commission se réunira habituellement à 18h30

Michaël FUSEAU propose qu'elle se réunisse, de temps en temps, sur des lieux autres que la Communauté de communes

La séance est levée à 20h40

